MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019



N° d'épreuve FFM	731		
Club	C0745 - MOTO CLUB RABASTINOIS		
Date	DIMANCHE 18 AOÛT 2019		
Lieu	MIREPOIX-SUR-TARN (31)		
Organisateur technique	064573 - M VINZELLE LAURENT		
Email	motoclubrabastinois@wanadoo.fr		
Téléphone	05 63 33 87 80		

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au règlement 2019 de la Commission Motocross de la LMOC, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

ARTICLE 2 OFFICIELS

FONCTION	OFFICIEL	DESIGNE PAR	
Directeur de course	158338 - M ASSALIT JEAN-LOUIS		
Président du Jury	008362 - M DELPON JEAN-LUC		
Membre du Jury	039460 - M BLANC JEAN-PAUL	☑ LMOC ☐ FFM ☐ Club	
Membre du Jury	263052 - M ROUCARIES GERARD		
Commissaire technique responsable	049483 - M LASSAGNE PATRICK		
Commissaire technique	340935 - M DELLAC ANDRE		
Responsable du chronométrage	151361 - Mme TIGNERES ELODIE		
Chronométreur	282194 - Mme FONTANIER DELPHINE		
Responsables des transpondeurs	310414 - Mme CASTAN ANNIE		
Educateur CQP Initiateur / BFA	060126 - M MARTY MARCEAU	☐ LMOC ☐ FFM ☒ Club	

ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Inscriptions : Tarifs Motocross : Tarifs Prairie : 42€ (32€ en 65cc et 50cc) 45€ (34€ en 65cc et 50cc)

Majoration de 20€ à partir de J-15. La location du transpondeur (5€ en Championnat et 7€ hors Championnat) est incluse. Ne pas oublier de prévoir un chèque de caution de 200€.

CATEGORIE	DESCRIPTION			
Championnat Occitanie MX Quad (Junior & Senior)	Age 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée de 250cc à 525cc 2T ou 4T mono ou bicylindre	Fil.		
Championnat Pyrénées MX Open	Age 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée 144cc mini			
Championnat Pyrénées MX 125cc 2T (Junior & Senior)	Age 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER) Cylindrée 125cc 2T			
Coupe de la Ville Hors Championnat	Age 15 ans mini (NCO / LUE / INTER) Cylindrée A partir de 125cc			
Activités éducatives Démonstration	Age De 6 à 12 ans (NJ / NET / LJD) Cylindrée Jusqu'à 85cc			



MOTOCROSS – REGLEMENT PARTICULIER 2019

ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Licences à la journée :

Des licences à la journée (LIA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation : ☐ NON ☒ OUI (70€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 110€ pour deux jours de course et plus)

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques:

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motocycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75€. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75€. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Responsable médical	DOCTEUR JEAN BERGRASER				
Nombre de secouristes	13	Nombre d'ambulances	3		
Hôpital le plus proche	L'UNION (31)	Temps de trajet (en min)	30 min		

ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

ACCES				CARACTERISTIQUES		
Nom du site	Circuit de Motocross			Longueur du circuit	1 800 m	
Adresse	Terre Blanque, 31340 Mirepoix-sur-Tarn			Largeur mini de la piste	5 m	
CAPACITES				Largeur de la grille	33 m	
Moto	En essais	54	En manche	45	Longueur de la ligne droite de départ	125 m
Quad / Sidecar	En essais	36	En manche	30	Nombre de commissaires de piste	15

<u>Rappel</u>: l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement. En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

Visa du Moto-Club

Date: 20.04.2019

Visa de la Ligue

Date: le 13/05/2019

Date: 1

Visa de la FFM 14/05/2019

Numéro : 19/0547

MOTO CLUB RABASTINOIS FFM-LMOC





MOTOCROSS - REGLEMENT PARTICULIER 2019

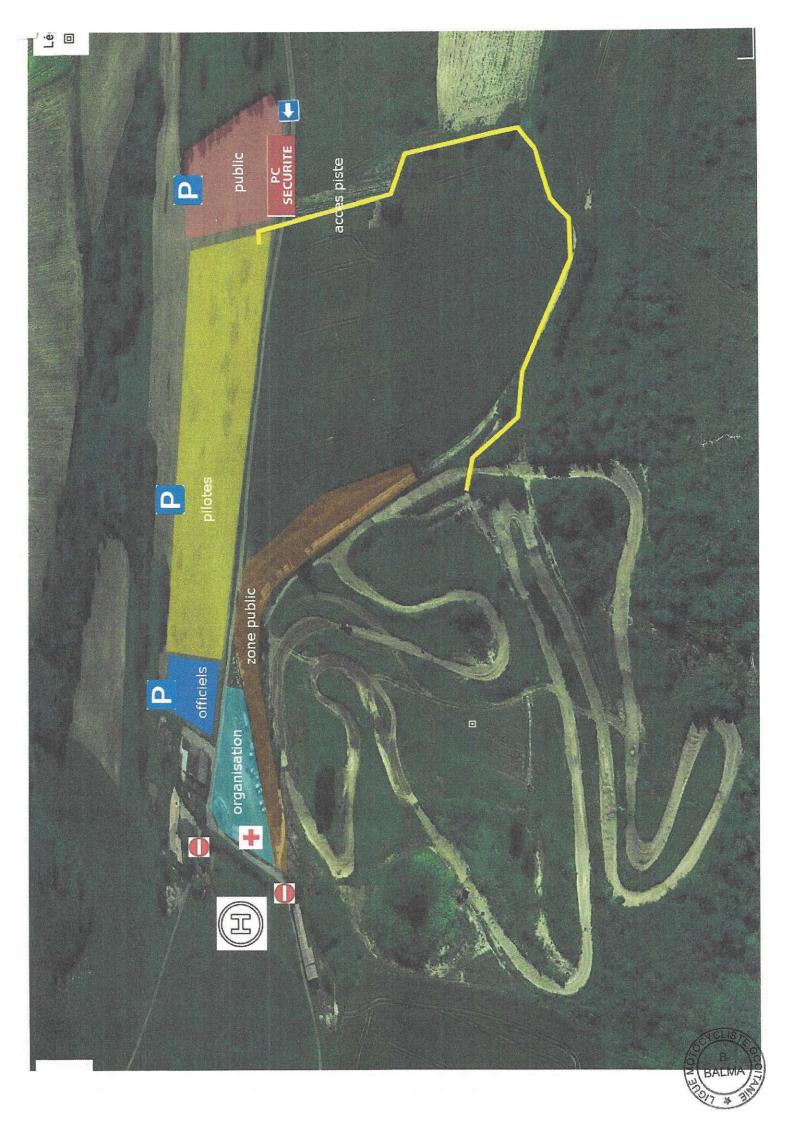
MOTOCROSS DU MOTO-CLUB RABASTINOIS

Horaires du dimanche 18 août 2019

Contrôles administratifs et techniques le samedi de 14h00 à 19h00

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	9h00	Contrôles administratifs Contrôles techniques	Toutes	
9h00	9h15	Test de départs (5') Essais libres (10')	Coupe de la VIIIe	15'
9h20	9h35	Test de départs (5') Essais libres (10')	Championnat Pyrénées MX 125cc 2T	15′
9h40	9h55	Test de départs (5') Essais libres (10')	Championnat Pyrénées MX Open	15′
10h00	10h15	Test de départs (5') Essais libres (10')	Championnat Occitanie Quad	15′
10h20	10h30	PAUSE	ENTRACTE / ENTRETIEN PISTE	10′
10h35	10h50	Essais chronométrés	Coupe de la Ville	15′
10h55	11h05	Démonstration	Activités éducatives	10'
11h10	11h25	Essais chronométrés	Championnat Pyrénées MX 125cc 2T	15'
11h30	11h45	Essais chronométrés	Championnat Pyrénées MX Open	15′
11h50	12h05	Essais chronométrés	Championnat Occitanie Quad	15′
12h10	13h40	PAUSE	REPAS / ENTRETIEN PISTE	1h30
13h45	14h05	Manche 1	Coupe de la Ville	15' + 1T
14h10	14h20	Démonstration	Activités éducatives	10′
14h25	14h50	Manche 1	Championnat Pyrénées MX 125cc 2T	20' + 1T
14h55	15h20	Manche 1	Championnat Pyrénées MX Open	20' + 1T
15h25	15h45	Manche 1	Championnat Occitanie Quad	15′ + 1T
15h50	16h10	PAUSE	ENTRACTE / ENTRETIEN PISTE	20′
16h15	16h35	Manche 2	Coupe de la VIIIe	15′ + 1T′
16h40	16h50	Démonstration	Activités éducatives	10'
16h55	17h20	Manche 2	Championnat Pyrénées MX 125cc 2T	20' + 1T
17h25	17h50	Manche 2	Championnat Pyrénées MX Open	20' + 1T
17h55	18h15	Manche 2	Championnat Occitanie Quad	15' + 1T
18h30			Remise des prix	
20h00			Fin de l'épreuve	







ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION AVEC VEHICULES TERRESTRES AMOTEUR

(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 - 51873 REIMS CEDEX Atteste par la présente que

MOTO CLUB RABASTINOIS 54 rue du Pont du murel **81800 RABASTENS**

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances B1921RT000050T-RCO779 auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « Motocross» se déroulant du 17/08/2019 à 14h00 au 18/08/2019 à 20h00.

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 E pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion: Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, IRIS, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 08/04/2019

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance

S.A.S ASSURANCES/LESTIENNE

51873 REIMS ##DEX
Tél. 03 26 87 71 38 Fel/09 70 62 90 43
RCS Reims 529 120 842 - APE 76 22 z - orias 10053161
Email: assurances.lestienne@orange.fr

SAS ASSURANCES LESTIENNE - BP 34 - 51873 REIMS CEDEX - RCS REIMS 529 120 842 (2010 6 981), SIRET 529 120 842 00016 – code APE 6622Z – immatriculées à l'ORIAS N° 13007888 – www.orlas.fr – garantie financière et responsabilité civile professionnelle conformes aux articles L512-6 et L512-7 du code des assurances. Exerce sous le contrôle de l'ACPR, 61, rue Taitbout à PARIS 75009, dans le cadre des dispositions de l'article L520-1 II, 1° b

